

Martine Volard
Conseillère municipale
Présidente du groupe
« Mouvement démocrate Courbevoie »

Le 27 février 2009

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les questions que nous souhaiterions poser oralement lors du prochain conseil municipal du 4 mars prochain. Nous vous saurions gré de bien vouloir les inscrire à l'ordre du jour et d'y apporter les réponses en séance.

👉 **Plan local d'urbanisme**

Vous nous avez présenté le projet de PLU pour notre ville le 4 juin dernier. Vous nous aviez également demandé de vous faire part de nos observations ou suggestions, ce que nous avons fait. Lors de cette présentation, vous nous aviez dit que ce projet serait présenté aux habitants et soumis à enquête publique, en vue de son adoption, début 2009. Or à ce jour, aucune information ni date de présentation n'a été donnée.

Nous nous inquiétons de cette situation car il nous semble désormais urgent que notre Ville soit dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, en particulier au vu des constructions qui sont projetées sur la Défense. Il nous paraît d'ailleurs étonnant de mentionner dans de nombreuses réunions, études ou enquêtes publiques, l'adéquation des projets proposés au futur PLU de notre Ville, sans que celui-ci ait été soumis à notre approbation. Nous sommes encore plus surpris de découvrir dans la presse des projets d'aménagement urbain, tel que la rénovation du centre commercial Charras.

Aussi, nous souhaiterions que le rôle de notre assemblée soit respecté et que le projet de PLU soit soumis à notre approbation rapidement. Je vous remercie donc de bien vouloir m'indiquer ce calendrier d'approbation.

👉 **Mise en oeuvre des surloyers au sein de l'Office Public de l'Habitat de Courbevoie**

Nous avons été alertés par des locataires de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Courbevoie, de la forte augmentation des surloyers à laquelle certains d'entre eux sont soumis, par suite de l'application, au 1^{er} janvier 2009, du décret du 23 août 2008, modifiant les règles de calcul des surloyers appliqués en cas de dépassement des plafonds de ressources.

Pourriez vous nous dire dans quelle mesure les locataires de l'OPH de Courbevoie ont été atteints par ces augmentations, et en particulier nous indiquer le nombre de locataires concernés et les pourcentages d'augmentation.

Par ailleurs, le décret suscité donne la possibilité de déroger à cette nouvelle réglementation pour les organismes HLM ayant conclu avant le 1^{er} janvier 2009 une convention globale de patrimoine, prévue

à l'article L 445-1 du Code de la construction et de l'habitat. Une telle convention permet entre autres de contractualiser avec l'Etat, et après concertation avec les habitants, la gestion du patrimoine, la gestion sociale et la gestion quotidienne de proximité.

En plus de permettre à l'organisme HLM de conserver un mode de calcul des surloyers adapté à la situation de ses locataires, une telle convention constitue un véritable outil de bonne gouvernance. Au vu des déboires rencontrés récemment dans la gestion de l'office de Courbevoie, avec le licenciement de sa directrice, et les critiques adressées par la Mission interministérielle d'inspection du logement social, l'élaboration d'une telle convention nous aurait paru positive pour notre Ville. D'autres villes proches l'ont fait.

Pouvez-vous nous dire si vous envisagez cette opportunité ou, si vous l'avez refusée, pour quelles raisons ?

👉 Moyens des groupes politiques du Conseil municipal

Nous avons appris que vous avez reçu en mairie courant décembre les représentants des habitants au sein des conseils de quartier, nommés par le groupe « La Défense des intérêts de Courbevoie ». Seuls les représentants ayant été désignés par ce groupe ayant été conviés, nous en concluons que vous avez agi en qualité de président de ce groupe. Si vous aviez agi en qualité de Maire de Courbevoie, une telle discrimination serait par ailleurs, très grave.

Nous constatons donc une différence illégale dans les moyens dont disposent les différents groupes politiques du conseil municipal ; le groupe « La Défense des intérêts de Courbevoie » ayant bénéficié des moyens de la Ville pour organiser, convoquer et recevoir certains habitants.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir nous indiquer le coût total représenté par cette mise à disposition de moyens (location de la salle, frais de convocation, frais de personnels, frais de bouche éventuels). Nous voudrions savoir et si notre groupe pourrait également à l'avenir disposer de moyens identiques pour ses propres travaux (secrétariat, salles de réunion, frais d'envoi, budget de réception).

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

